humandcoach

Accompagnement humaniste de la performance

RÉFÉRENCEMENT RÉGION
PROGRAMME INDUSTRIE DU FUTUR
2020-2023
ACCOMPAGNEMENT MANAGEMENT DU CHANGEMENT

référencé par Aract Auvergne-Rhône-Alpes

INDUSTRIE DU FUTUR

AMBITION ÉCO

Évolution du programme Industrie du Futur

Créée en 2015, l'Alliance Industrie du Futur, association loi 1901, rassemble et **met en mouvement les compétences** et les **énergies** d'organisations professionnelles, d'acteurs scientifiques et académiques, d'entreprises et de collectivités territoriales (notamment les Régions) pour assurer le déploiement du plan ministériel Industrie du Futur.

Elle organise et coordonne, au niveau national, les initiatives, projets et travaux des PME/ETI, pour la modernisation des outils industriels et la transformation de leurs modèles économiques, notamment par l'apport de nouvelles technologies, comme le numérique.

Son action est relayée en régions par des plateformes spécifiques qui s'appuient sur les réseaux des membres de l'Alliance et les collectivités, afin **d'accompagner les entreprises au plus près du terrain**.

Son parti pris : intégrer le salarié avec son savoir-faire et son savoir-être, comme élément majeur de la réussite de ce processus.

Son objectif est de repositionner l'industrie française au centre du développement économique du pays, dépendant de l'amélioration de la compétitivité. L'Alliance Industrie du Futur est membre fondateur de la French Fab.

Moyens, objectifs et principe de fonctionnement

C'est un **co-financement État-Région** avec une cible d'entreprises industrielles bénéficiaires et une intervention moyenne de 16K€/entreprise d'ici fin 2023.

La Région souhaite renforcer le volet **RH individuel**. La cible a été clarifiée et élargie : dans le nouveau dispositif, les **E**ntreprise de **T**aille **I**ntermédiaire seront pleinement éligibles, sous conditions.

L'intervention sera **financée à hauteur de moitié par l'entreprise**.

Le nouveau dispositif voit apparaître des Ambassadeurs (Pôles et Clusters, Agence AURA Entreprises, Fédérations Professionnelles…) missionnés par la Région pour assurer la promotion. Les actions elles-mêmes sont menées concrètement par des consultants que le Porteur a référencé sur la base d'un cahier des charges.

Principes :

- « Être accompagné » = faire appel à un consultant-expert et être aidé financièrement, pour cela 50% de subvention pour une assiette maximum de 32 k€ de dépenses => 16 k€ de subvention,
- Bénéficiaires : **TPE**, **PMI** et **ETI** ayant une activité manufacturière,

- Une **mise en concurrence d'au moins 2 consultants** est obligatoire (par prestation) pour un montant de 32k€ / sauf si le dossier n'atteint pas la limite des 32 k€ éligibles, mais se situe aux alentours de 16 k€,
- Se faire rembourser à la fin de la prestation.

Les 5 grandes familles éligibles

EVALUER	CONCEVOIR	PRODUIRE	PILOTER	MOBILISER
Stratégie	Outils de simulation avancée	Robotique et automatisme	Production de données, maintenance préventive, prédictive,	Je suis référencée sur ce module : Capital Humain : Sécuriser la conduite des projets par la prise en compte du facteur humain Management du changement
Digital	Fabrication additive	Excellence opérationnelle	Stockage de données	Sous-traitants : Entreprise Etendue/ Optimisation de la supply-chain
		Création, extension de site opérationnel	Gestions de données internes (ERP, PLM, MES.)	
		Simulation des flux, amélioration des procédés	Systèmes intelligents	
		Réalité virtuelle augmentée	Traçabilité de données, Cybersécurité	
		Procédés avancés de production	Cartographier son système d'informations	

Constats partagés et ambitions de l'accompagnement

La dimension humaine :

- Au cœur de tout projet,
- Souvent sous-estimée dans la conduite des projets.

Une dimension humaine directement liée :

- À la performance économique = réussite du projet,
- À la performance sociale = qualité de vie au travail.

Des projets Industrie du Futur et des contextes entreprises très variés

- Un contexte type « saut de croissance » (notamment TPE et petites PME),
- Un enjeu de structuration de l'entreprise,
- Dans un contexte type « forte dynamique de changement » (multiples projets récents, en cours, à venir…),
- Avec un enjeu d'amélioration des pratiques,
- Nouvelle organisation.

Au regard de ces constats et de ces contextes types, l'intention est de proposer des accompagnements susceptibles d'enrichir :

- La prise en compte des aspects humains du projet,
- Plus généralement, les pratiques de conduite des changements,
- Parallèlement, la structuration GRH et Management de l'entreprise.

Principes et méthodologie

Une logique « chemin de progrès / innovation » :

- « Diagnostic » des enjeux « RH / Management / QVT » (possibilité d'un diagnostic gratuit d'une journée par l'ARACT),
- Feuille de route entreprise,
- Appui du consultant sur une partie de cette feuille de route,
- Bilan, capitalisation, retour sur diagnostic,
- Feuille de route post accompagnement.

S'appuyant sur quelques principes :

- Démarche concertée (partage des enjeux, co-construction, etc.),
- Démarche apprenante (logique « faire faire » ou « faire avec »),
- Ancrage dans le dialogue social (place CSE).

Modalités pratiques

Qui peut bénéficier du programme Industrie du Futur ?

L'entreprise : TPE, PMI, ETI

- Activité manufacturière (classes NAF 10 à 32 + exceptions au cas par cas),
- < de 5000 salariés,
- CA < 1,5 Md €,
- Implanté en AURA (mais pas nécessairement le siège en AURA),
- Capital détenu à 25% maximum par des Grands Groupes,
- Si détenu par un groupe étranger qui est au maximum une ETI : OK,
- Pas de critères en termes d'ancienneté de la structure.

Le projet

- Le projet technique doit être innovant pour l'entreprise,
- Par ex. : la mise en place d'un ERP peut être innovant pour l'entreprise et générer un besoin d'accompagnement, même si mettre en place un ERP n'est pas innovant en soi,
- Le besoin d'accompagnement peut être lié à l'extension, la modernisation ou la construction d'un site industriel,
- Le besoin d'accompagnement peut être lié à un franchissement de palier en termes de croissance, nécessitant un mode d'organisation et de management différent,
- Le projet ayant trait à la flexibilité de la production par exemple, donc à la polyvalence des salariés et à la variation des effectifs (tant en montée qu'en descente),
- Et/ou une nouvelle organisation tournée autour d'un défi particulier (reprise suite crise Covid par exemple).

En synthèse

- 50% de subvention versée aux TPE, PME et ETI dans une limite de 32K€ de dépenses éligibles,
- Les projets éligibles sont liés à des contextes précis, laissant néanmoins une grande marge de manœuvre :
    - Projet technique impactant les façons de travailler, les compétences, les fiches de poste
    - Projet d'extension, de modernisation ou de déménagement de site, créant un besoin de repenser les manières d'organiser le travail
    - Franchissement d'un palier de croissance, nécessitant de structurer davantage ou différemment la régulation du travail
    - Projet d'organisation autour d'un défi ou d'un enjeu spécifique

- L'entreprise négocie librement les termes du contrat avec le consultant, en ce qui concerne le prix de journée, les frais de déplacement, les modalités pratiques, le règlement,

- L'ARACT garde un œil, notamment sur le contenu de la prestation et son éligibilité au regard d'Industrie Du Futur, en amont du dépôt du dossier auprès de la Région,
- L'entreprise peut engager les dépenses dès la date de notification de la bonne réception de la demande. L'entreprise se fait rembourser en une seule fois, à la fin de la prestation, sur présentation de justificatifs,
- L'entreprise peut monter plus d'un dossier, notamment si cela correspond à une logique de parcours dans le temps. Dans ce cas, elle peut dépasser le seuil de 32 K€ de dépenses, mais doit déposer 2 dossiers distincts.
  Par exemple :
    - Elle recourt d'abord à une prestation Eval'Strat qui aboutit à un plan d'actions qui inclut l'évolution du système de management, des compétences,
    - Elle monte ensuite un dossier « management du changement » pour se faire accompagner dans cette évolution.